

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2314

26 novembre 2009

SOMMAIRE

Agrabah S.A.	111067	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	111042
Al-Ain Luxembourg S.A.	111067	Lux-Avantage Sicav	111042
Aloha International S.A.	111044	Luxembourg Corporation Company S.A.	111059
Andover Investments S.A.	111060	Lux-Pension	111066
APF 2 S.à r.l.	111046	Lux-Pension Advisory S.A. Holding	111067
Ciras C.V., Luxembourg branch	111026	Mansford Europe Fund I S. à r.l.	111060
Ciras C.V., Luxembourg branch	111027	Mayroy	111051
Cottonita Investments S.A.	111045	Miltos S.à r.l.	111045
Dagiufer S.A.	111043	Mosqueteiros S.A.	111062
D.B. Zwirn Hypo JV Holdings S.à.r.l.	111055	New Age S.A.	111059
Ego S.A.	111051	New Energy International Holding S.A. ..	111068
Exuma Ventures S.A. Holding	111057	Nip Trans S.à r.l.	111070
Faita S.A.	111071	Oxygen-2 SA	111053
Foralux-Forage et Sciage Béton S.à.r.l. ..	111049	Parax S.A.	111066
F.P.A. S.A.	111066	Pépinière Martin Wahl S.e.n.c.	111046
F.R.A.L. Holding S.A.	111072	Pépinières Martin Wahl S.à r.l.	111046
Ghem S.A.	111070	Playmedia S.à r.l.	111069
Global Palaces Investors S.à r.l.	111059	Rainforest S.A. SPF	111058
Global Palaces Real Estate S.à r.l.	111058	Ray Estate Corporation Soparfi S.A.	111060
Ipso Facto S.à r.l.	111054	Redevco Industrial Düsseldorf S.A.	111045
Jactal S.A.	111058	R.S.M. S.A.	111061
Kalan Capital China REO S.à.r.l.	111072	Sinice S.A.	111041
Kalan Capital Management S.à r.l.	111072	Smart-Tec S.A.	111042
Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à.r.l.	111071	Société anonyme du train à fil d'Esch-Schif- flange	111061
Kalan Capital Special Opportunities Deve- lopment S.à r.l.	111070	Solufi S.A.	111045
Kalan Capital Special Opportunities (Glo- bal) Captive S.à r.l.	111069	Tasa Finance Lux S.à.r.l.	111068
Kalan Capital Special Opportunities (Glo- bal) S.à r.l.	111071	T.C.G. Gestion S.A.	111042
Key Largo S.A.	111026	Tour Jacob S.C.I	111050
L.L. International S.A.	111069	Valley S.A.	111046

Key Largo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 103.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009142421/13.

(090172259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Ciras C.V., Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.010.

OUVERTURE DE SUCCURSALE*Extrait*

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de Sealed Air LLC, société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au c/o CSC, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis, inscrite au Registre du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3050088, datée du 19 octobre 2009, que la Société a ouvert, avec date effective au 1^{er} novembre 2009, une succursale à Luxembourg sous le nom de "Ciras C.V., Luxembourg Branch".

Informations concernant la Succursale

Dénomination sociale: Ciras C.V., Luxembourg Branch

Adresse: 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg Activités:

- Constituer, acheter, acquérir, détenir, investir, financer, gérer, contrôler, opérer, promouvoir, détenir toutes sortes d'intérêt dans, échanger, transférer, vendre, apporter et/ou céder des sociétés, partnerships ou entreprises;
- Financer, octroyer des prêts, fournir des nantissements, gages et garanties pour des dettes de sociétés, partnerships ou entreprises affiliés; et
- Mener et entreprendre toute autre activité quelle qu'elle soit, liée, ou auxiliaire à l'objet décrit ci-dessus.

Représentant permanent de la succursale et ses pouvoirs:

- Madame Helena ALLIS, comptable, né le 6 septembre 1981 à Limerick, Ireland, ayant pour adresse professionnelle au 16 avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

En sa qualité de représentant légal de la Succursale, Madame ALLIS, susmentionnée, est autorisée à représenter la Succursale de la Société au Luxembourg par sa seule signature.

Informations concernant la Société

Dénomination sociale: Sealed'Air LLC

Forme sociale: Société à responsabilité limitée

Siège social: c/o CSC, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis

Registre du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware: 3050088

Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société envers les tiers par leur seule signature, et de la représenter en justice:

- Madame Helen Katherine WHITE, avocat, Vice Président, General Counsel et Secrétaire, née le 21 mai 1945 au Kansas, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle 200 Riverfront boulevard, Elmwood Park, New Jersey 07407, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

[New Jersey], le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

H. Katherine White

Director, Vice-president & Secretary

Référence de publication: 2009141658/41.

(090171306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Ciras C.V., Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.010.

Limited liability company agreement of Sealed Air LLC

This Limited Liability Company Agreement (together with the Exhibits attached hereto, this "Agreement") of Sealed Air LLC (the "Company"), is entered into by Cryovac, Inc., a Delaware corporation, as the sole member (the "Initial Member"). As used in this Agreement, the term "Member" means the Initial Member and includes any Person (as hereinafter defined) that may hereafter be admitted as an Additional Member (as hereinafter defined) or a Substitute Member (as hereinafter defined) pursuant to the provisions of this Agreement. The Directors (as hereinafter defined) shall execute and deliver the Management Agreement (as hereinafter defined). Capitalized terms used herein and not otherwise defined herein have the meanings ascribed to such terms in Exhibit A attached hereto.

The Initial Member, by its execution of this Agreement (i) hereby forms the Company as a limited liability company pursuant to and in accordance with the Delaware Limited Liability Company Act (6 Del. C. § 18-101, et seq.), as amended from time to time (the "Act") and this Agreement, and (ii) hereby agrees as follows:

1. Name. The name of the limited liability company formed hereby is Sealed Air LLC.

2. Principal business office. The principal business office of the Company shall be located at Park 80 East, 60 Pehle Avenue, Saddle Brook, New Jersey 07663-5291, or at such other location as may hereafter from time to time be determined by the Member.

3. Registered office. The address of the registered office of the Company in the State of Delaware is c/o Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19805,

4. Registered agent. The name and address of the registered agent of the Company for the service of process on the Company in the State of Delaware are Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19805.

5. Members.

(a) The name and the mailing address of the Initial Member are:

Name	Mailing Address
Cryovac, Inc.	Park 80 East 60 Pehle Avenue Saddle Brook, New Jersey 07663-5291

(b) The Member may at any time, or from time to time, act by written consent.

6. Certificates. Sean E. Dempsey, as an authorized person within the meaning of the Act, is hereby authorized to execute, deliver and file with the Secretary of State of the State of Delaware, the Certificate of Formation. After the filing of the Certificate of Formation, the powers of Sean E. Dempsey, as an authorized person shall cease, and thereafter the Initial Member shall be, and is hereby designated as, an authorized person within the meaning of the Act, and the Initial Member may execute, deliver and file any and all certificates required or permitted by the Act to be filed in the office of the Secretary of State of the State of Delaware. The Member or an Officer shall execute, deliver and file any other certificates (and any amendments or restatements thereof) necessary for the Company to qualify to do business in any jurisdiction other than Delaware in which the Company may wish to conduct business.

7. Purpose. The Company is being formed for the object and purpose of, and the nature of the business to be conducted and promoted by the Company is, engaging in any lawful act or activity for which limited liability companies may be formed under the Act.

8. Powers. The Company shall have and may exercise all powers necessary, convenient or incidental to accomplish its purpose as set forth in Section 7 hereof and shall have and may exercise all of the powers and rights conferred upon limited liability companies formed under the Act.

9. Management.

(a) Board of Directors. The business and affairs of the Company shall be managed by or under the direction of the Board of Directors. The Member may determine at any time, in its sole and absolute discretion, the number of Directors to constitute the Board, and hereby designates three (3) as the number of initial Directors and hereby designates William V. Hickey, Daniel S. Van Riper and H. Katherine White, as the initial Directors. The authorized number of Directors may be increased or decreased by the Member at any time, in its sole and absolute discretion. The Directors shall be elected by the Member, and each Director shall hold office until his or her successor is elected and qualified or until such Director's earlier death, resignation or removal. Directors need not be Members. At all times during the existence of the Company, a majority of the Directors shall be individuals who are residents of the United States.

(b) Powers. The Board of Directors shall have the power to do any and all acts necessary, convenient or incidental to or for the furtherance of the purpose of the Company described herein. The Board of Directors has the authority to bind the Company within the meaning of Section 18-402 of the Act.

(c) Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors of the Company may hold meetings, both regular and special, within or outside the State of Delaware. Regular meetings of the Board may be held without notice at such times and at such places as shall from time to time be determined by the Board. Special meetings of the Board may be called by the Chairman of the Board, if any, or by the President on not less than three (3) days' notice to each Director by telephone, facsimile, mail, telegram or any other means of communication, and special meetings shall be called by the President or the Secretary in like manner and with like notice upon the written request of any one or more of the Directors.

(d) Quorum: Acts of the Board. At all meetings of the Board, a majority of the Directors shall constitute a quorum for the transaction of business and, except as otherwise provided in any other provision of this Agreement, the act of a majority of the Directors present at any meeting at which there is a quorum shall be the act of the Board. If a quorum shall not be present at any meeting of the Board, the Directors present at such meeting may adjourn the meeting from time to time, without notice other than announcement at the meeting, until a quorum shall be present. Any action required or permitted to be taken at any meeting of the Board or of any committee thereof may be taken without a meeting if all members of the Board or such committee, as the case may be, consent thereto in writing, and the writing or writings are filed with the minutes of proceedings of the Board or such committee.

(e) Electronic Communications. Members of the Board, or any committee designated by the Board, may participate in a meeting of the Board, or of such committee, by means of telephone conference or similar communications equipment that allows all persons participating in such meeting to hear each other, and such participation in a meeting shall constitute presence in person at such meeting. If all the participants are participating by telephone conference or similar communications equipment, the meeting shall be deemed to be held at the principal place of business of the Company.

(f) Committees of Directors.

(i) The Board may, by resolution passed by a majority of the whole Board, designate one or more committees, with each committee to consist of one or more of the Directors of the Company. The Board may designate one or more Directors as alternate members of any committee, who may replace any absent or disqualified member at any meeting of such committee.

(ii) In the event of the absence or disqualification of a member of a committee, the member or members thereof present at any meeting of such committee and not disqualified from voting, whether or not such members constitute a quorum, may unanimously appoint another member of the Board to act at such meeting in the place of such absent or disqualified member.

(iii) Any such committee, to the extent provided in the resolution of the Board referred to in Paragraph (i) of this Subsection (f), shall have and may exercise all of the powers and authority of the Board in the management of the business and affairs of the Company. Each committee shall have such name as may be determined from time to time by resolution adopted by the Board. Each committee shall keep regular minutes of its meetings and report the same to the Board when required by the Board.

(g) Compensation of Directors; Expenses. The Board shall have the authority to fix the compensation of Directors, subject to approval by the Member. The Directors may be paid their expenses, if any, of attendance at meetings of the Board, which may be fixed sums for attendance at each meeting of the Board or stated amounts of compensation for serving as Directors. No such payment shall preclude any Director from serving the Company in any other capacity and receiving compensation therefor. Members of special or standing committees may be allowed, as determined by the Board, like compensation for attending committee meetings.

(h) Removal of Directors; Vacancies. Any Director or the entire Board of Directors may be removed, with or without cause, at any time by the Member, and any vacancy caused by any such removal or by the death or resignation of a Director may be filled by action of the Member.

(i) Directors as Agents. To the extent of their powers set forth in this Agreement, the Directors are agents of the Company for the purpose of the Company's business, and the actions of the Directors taken in accordance with such powers shall bind the Company within the meaning of Section 18-402 of the Act.

j) Certificates. Any Person dealing with the Company, any Member, or any Officer or Director of the Company may rely upon a certificate of the Initial Member as to:

(i) the identity of any Member or any Officer or Director of the Company;

(ii) the existence or non-existence of any fact or facts that constitute a condition precedent to acts by a Member, an Officer or a Director or are in any other manner germane to the affairs of the Company;

(iii) the Persons who are authorized to execute and deliver any instrument or document of, or on behalf of, the Company; or

(iv) any act or failure to act by the Company or any other matter whatsoever involving the Company, a Member, an Officer or a Director.

(k) Fiduciary Duties of Directors. Except to the extent otherwise provided in this Agreement, each Director shall have the fiduciary duties of loyalty and care similar to those of directors of a business corporation organized under the General Corporation Law of the State of Delaware.

10. Officers.

(a) Officers. The Officers of the Company shall be elected by the Board and shall consist of at least a President and a Secretary. The Board of Directors may, if it so determines, also select a Chairman of the Board and a Vice Chairman of the Board from among the Directors. The Board of Directors may also elect one or more Vice Presidents, a Treasurer, one or more Assistant Secretaries and one or more Assistant Treasurers. Any number of offices may be held by the same individual. The Officers of the Company shall hold their respective offices for such terms and shall exercise such powers and perform such duties as shall be determined from time to time by the Board. The salaries and other compensation or remuneration of all Officers (and of all employees and agents of the Company) shall be fixed by or in the manner prescribed by the Board. The Officers of the Company shall hold office until their successors are elected and qualified. Any Officer may be removed at any time, with or without cause, by the affirmative vote of a majority of the whole Board, but the removal of any Officer shall be without prejudice to the contractual rights, if any, of such Officer with the Company. Any vacancy occurring in any office of the Company by death, resignation, removal or otherwise may be filled by the Board. Except as otherwise provided in this Agreement, the Officers of the Company shall perform such duties and have such powers as the Board may from time to time prescribe and, to the extent not so prescribed, as generally pertain to the officers of business corporations organized under the General Corporation Law of the State of Delaware.

(i) Chairman of the Board and Vice Chairman of the Board. If a Chairman of the Board is selected by the Board of Directors, the Chairman of the Board shall preside at all meetings of the Board and shall perform such other duties as may be specifically delegated to the Chairman of the Board by the Board. If a Vice Chairman of the Board is selected by the Board of Directors, the Vice Chairman of the Board shall, in the absence or inability to act of the Chairman of the Board, preside at meetings of the Board and shall perform such other duties as may be specifically delegated to the Vice Chairman of the Board by the Board.

(ii) President. The President shall be the chief executive officer of the Company, shall preside at all meetings of the Members, if any, and in the absence or disqualification of a Chairman of the Board or a Vice Chairman of the Board, shall preside at all meetings of the Board, and the President shall be responsible for the general and active management of the business of the Company and shall see that all orders and resolutions of the Board are carried into effect. Except to the extent otherwise provided in this Agreement or in a resolution of the Board, the President shall have such other duties and have such other powers as are similar to those of a president and chief executive officer of a business corporation organized under the General Corporation Law of the State of Delaware.

(iii) Vice Presidents. In the absence of the President or in the event of the President's inability to act, the Vice President, if any (or if there be more than one, the Vice Presidents in the order designated by the Board, or, in the absence of any such designation, in the order of their election), shall perform the duties of the President, and, when so acting, shall have all of the powers of and be subject to all of the restrictions upon the President. The Vice Presidents, if any, shall perform such other duties and have such other powers as the Board may from time to time prescribe.

(iv) Secretary and Assistant Secretaries. The Secretary shall be responsible for filing legal documents and maintaining records for the Company. The Secretary shall attend all meetings of the Board and all meetings of the Members, if any, and record all of the proceedings of the meetings of the Members and of the Board in books to be kept for that purpose and shall, perform like duties for any standing committees of the Company when so required by the Board. The Secretary shall give, or cause to be given, notice of all meetings of the Members, if any, and any special meetings of the Board, and shall perform such other duties as may be prescribed by the Board or the President, under whose supervision the Secretary shall serve. The Assistant Secretary, if any (or if there be more than one, the Assistant Secretaries in the order designated by the Board, or, in the absence of any such designation, in order of their election), shall, in the absence of the Secretary or in the event of the Secretary's inability to act, perform the duties and exercise the powers of the Secretary and shall perform such other duties and have such other powers as the Board may from time to time prescribe.

(v) Treasurer and Assistant Treasurers. The Treasurer, if any, shall have the custody of the Company funds, securities and other assets and shall keep full and accurate accounts of receipts and disbursements in books belonging to the Company and shall deposit all moneys and other valuable effects in the name and to the credit of the Company in such depositories as may be designated from time to time by the Board. The Treasurer shall disburse the funds of the Company as directed, or in the manner prescribed, by the Board, taking proper vouchers for such disbursements, and shall render to the President and to the Board, at its regular meetings or when the Board so requires, an account of all of the Treasurer's transactions and of the financial condition of the Company. The Assistant Treasurer, if any (or if there shall be more than one, the Assistant Treasurers in the order designated by the Board, or, in the absence of any such designation, in the order of their election), shall, in the absence of the Treasurer or in the event of the Treasurer's inability to act, perform the duties and exercise the powers of the Treasurer and shall perform such other duties and have such other powers as the Board may from time to time prescribe.

(b) Officers as Agents. The Officers, to the extent of their powers set forth in this Agreement or otherwise vested in them by action of the Board, are agents of the Company for the purpose of the Company's business, and the actions of

the Officers taken in accordance with such powers shall bind the Company within the meaning of Section 18-402 of the Act.

(c) **Fiduciary Duties of Officers.** Except to the extent otherwise provided in this Agreement, each Officer shall have the fiduciary duties of loyalty and care similar to those of officers of business corporations organized under the General Corporation Law of the State of Delaware.

11. Limited liability. Except as otherwise provided by the Act, the debts, obligations and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort or otherwise, shall be the debts, obligations and liabilities solely of the Company, and neither any Member nor any Director shall be obligated personally for any such debt, obligation or liability of the Company solely by reason of being a Member or Director of the Company.

12. Shares and Share certificates.

(a) **Shares.** A Member's limited liability company interest in the Company shall be represented by the Shares issued to such Member by the Company. Each Member hereby agrees that its interest in the Company and in its Shares shall for all purposes be personal property. A Member has no interest in specific Company property.

(b) **Share Certificates.**

(i) Upon the issuance of Shares to any Member in accordance with the provisions of this Agreement, the Board shall cause the Company to issue one or more Share Certificates in the name of such Member. Each such Share Certificate shall be denominated in terms of the number of Shares evidenced by such Share Certificate and shall be signed by at least one (1) Director.

(ii) The Company shall issue a new Share Certificate in place of any Share Certificate previously issued if the holder of the Shares represented by such Share Certificate, as reflected on the books and records of the Company:

(a) makes proof by affidavit, in form and substance satisfactory to the Board, that such previously issued Share Certificate has been lost, stolen or destroyed;

(b) requests the issuance of a new Share Certificate before the Company has notice that such previously issued Share Certificate has been acquired by a purchaser for value in good faith and without notice of an adverse claim;

(c) if requested by the Board, delivers to the Company a bond, in form and substance satisfactory to the Board, with such surety or sureties as the Board may direct, to indemnify the Company against any claim that may be made on account of the alleged loss, destruction or theft of the previously issued Share Certificate; and

(d) satisfies any other reasonable requirements imposed by the Board.

(iii) Upon a Member's Transfer in accordance with the provisions of this Agreement of any or all Shares represented by a Share Certificate, such Member shall deliver such Share Certificate to the Company for cancellation, and the Board shall thereupon cause to be issued a new Share Certificate to such Member's Transferee for the number of Shares being Transferred and, if applicable, cause to be issued to such Member a new Share Certificate for that number of Shares that were represented by the canceled Share Certificate and that are not being Transferred.

13. Initial contribution. The Initial Member shall contribute two hundred dollars (\$200) in cash to the Company in exchange for the issuance by the Company to the Initial Member of two (2) Shares having a nominal value of one hundred dollars (\$100) each.

14. Additional contributions. The Member is not required to make any additional capital contribution to the Company. However, the Member may at any time make additional capital contributions to the Company. In the event of any such additional capital contribution, the Company shall issue such number of additional Shares to the Member as shall be consistent with (i) the amount of such additional capital contribution, (ii) the net fair market value of the Company's assets immediately prior to such additional capital contribution, and (iii) the number of outstanding Shares immediately prior to such additional capital contribution. The provisions of this Agreement, including, without limitation, this Section 14, are intended solely to benefit the Member and, to the fullest extent permitted by law, shall not be construed as conferring any benefit upon any creditor of the Company, and no such creditor shall be a third-party beneficiary of this Agreement, and the Member shall have no duty or obligation to any creditor of the Company to issue any call for capital pursuant to this Agreement.

15. Allocation of profits and Losses. For purposes of the Act, the Company's profits and losses shall be allocated among the Members (if there be more than one) in proportion to the number of Shares held by each Member.

16. Distributions. Distributions shall be made to the Member at the times and in the aggregate amounts determined by the Board. Notwithstanding any provision to the contrary contained in this Agreement, the Company shall not make any distribution to any Member on account of its interest in the Company if such distribution would violate Section 18-607 of the Act or other applicable law. For greater certainty, a distribution out of current or accumulated earnings of the Company shall constitute a dividend to the Member, and a distribution out of Member contributions shall constitute a reduction in the paid-in capital of the Company. In the event there are more than one (1) Member, distributions pursuant to this Section 16 shall be made to the Members in proportion to the number of Shares held by each Member.

17. Books and Records. The Board shall keep or cause to be kept complete and accurate books of account and records with respect to the Company's business. The books of the Company shall at all times be maintained by the Board or by

an Officer designated by the Board. Each Member and its duly authorized representatives shall have the right to examine the Company books, records and documents during normal business hours of the Company. The Company, and the Board on behalf of the Company, shall not have the right to keep confidential from the Member any information that the Board would otherwise be permitted to keep confidential from the Member pursuant to Section 18-305(c) of the Act. The Company's books of account shall be kept using the method of accounting determined by the Board. The Company's independent auditor, if any, shall be an independent public accounting firm selected by the Board.

18. Financial reports.

(a) Within sixty (60) business days after the end of each fiscal quarter, the Board shall cause to be prepared and furnished to the Member and each Director an unaudited report setting forth:

(i) Unless such quarter is the last fiscal quarter of the year, a balance sheet of the Company as of the end of such quarter; and

(ii) Unless such quarter is the last fiscal quarter of the year, an income statement of the Company for such quarter.

(b) The Board shall cause to be prepared and furnished to the Member and each Director, within sixty (60) business days after the end of each fiscal year, an audited report or an unaudited report (as determined by the Member, in its discretion) setting forth:

(i) A balance sheet of the Company as of the end of such year; and

(ii) An income statement of the Company for such year.

19. Other business. The Member and any Affiliate of the Member may engage in or possess an interest in other business ventures of every kind and description, independently or with others. The Company shall not have any rights in or to such independent ventures or the income or profits therefrom by virtue of this Agreement.

20. Exculpation and Indemnification.

(a) No Member, Officer, Director, employee or agent of the Company, and no employee, representative, agent or Affiliate of the Member (collectively, the "Covered Persons") shall be liable to the Company or to any other Person who has an interest in or claim against the Company for any loss, damage or claim incurred by reason of any act or omission performed or omitted by such Covered Person in good faith on behalf of the Company and in a manner reasonably believed to be within the scope of the authority conferred on such Covered Person by this Agreement, except that a Covered Person shall be liable for any such loss, damage or claim incurred by reason of such Covered Person's gross negligence or willful misconduct.

(b) To the fullest extent permitted by applicable law, a Covered Person shall be entitled to indemnification from the Company for any loss, damage or claim incurred by such Covered Person by reason of any act or omission performed or omitted by such Covered Person in good faith on behalf of the Company and in a manner reasonably believed to be within the scope of the authority conferred on such Covered Person by this Agreement, except that no Covered Person shall be entitled to be indemnified in respect of any loss, damage or claim incurred by such Covered Person by reason of gross negligence or willful misconduct with respect to such acts or omissions; provided, however, that any indemnification under this Section 20 shall be provided out of and to the extent of Company assets only, and no Member shall have personal liability on account thereof.

(c) To the fullest extent permitted by applicable law, expenses (including legal fees) incurred by a Covered Person in defending any claim, demand, action, suit or proceeding shall, from time to time, be advanced by the Company prior to the final disposition of such claim, demand, action, suit or proceeding upon receipt by the Company of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified as authorized in this Section 20.

(d) A Covered Person shall be fully protected in relying in good faith upon the records of the Company and upon such information, opinions, reports or statements presented to the Company by any other Person as to matters the Covered Person reasonably believes are within such other Person's professional or expert competence and who has been selected with reasonable care by or on behalf of the Company, including information, opinions, reports or statements as to the value and amount of the assets, liabilities or any other facts pertinent to the existence and amount of assets from which distributions to the Member might properly be paid.

(e) To the extent that, at law or in equity, a Covered Person has duties (including fiduciary duties) and liabilities relating thereto to the Company or to any other Covered Person, a Covered Person acting under this Agreement shall not be liable to the Company or to the Member for its good faith reliance on the provisions of this Agreement. The provisions of this Agreement, to the extent that they restrict the duties and liabilities of a Covered Person otherwise existing at law or in equity, are agreed by the Member to replace such other duties and liabilities of such Covered Person.

21. Free transferability. To the fullest extent permitted by the Act, any Member may, at any time or from time to time, without the Consent of any other Member or of the Board, Transfer any or all of its Shares to the same extent as a holder of shares of capital stock in a business corporation organized under the General Corporation Law of the State of Delaware could Transfer such shares of the capital stock of such corporation. The Transferee of any Shares shall be admitted to the Company as a Substitute Member (and as a member of the Company within the meaning of the Act) on the effective date of such Transfer upon (i) such Transferee's written acceptance of the terms and provisions of this

Agreement and its written assumption of the obligations hereunder of the Transferor of such Shares, and (ii) the recording of such Transferee's name as a Substitute Member on the books and records of the Company.

22. Resignation. The Member may at any time resign from the Company. If the Member resigns pursuant to this Section 22, an Additional Member of the Company shall be admitted to the Company, subject to Section 23 hereof, upon such Additional Member's execution of an instrument signifying its agreement to be bound by the terms and conditions of this Agreement, which instrument may be a counterpart signature page to this Agreement. Such admission shall be deemed effective immediately prior to the resignation, and, immediately following such admission, the resigning Member shall cease to be a member of the Company.

23. Admission of additional members. One or more Additional Members of the Company may be admitted to the Company with the written consent of the Member and upon such terms and conditions as the Member may specify.

24. Dissolution.

(a) Perpetual Existence. Unless the Company is dissolved pursuant to Subsection (b) of this Section 24, the Company shall continue perpetually. The existence of the Company as a separate legal entity shall continue until cancellation of the Certificate of Formation in the manner required by the Act.

(b) Events of Dissolution. The Company shall dissolve and its affairs shall be wound up upon the first to occur of the following: (i) the written consent of the Member (or all of the Members, if there be more than one), (ii) at any time there are no members of the Company unless the Company is continued in accordance with the Act, or (iii) the entry of a decree of judicial dissolution under Section 18-802 of the Act.

(c) Bankruptcy of Member. The bankruptcy (as defined in Section 1.8-101(1) of the Act) of the Member shall not cause the Member to cease to be a member of the Company, and upon the occurrence of such an event, the business of the Company shall continue without dissolution.

(d) Winding Up. In the event of dissolution, the Company shall conduct only such activities as are necessary to wind up its affairs (including the sale of the assets of the Company in an orderly manner), and the assets of the Company shall be applied in the manner, and in the order of priority, set forth in Section 18-804 of the Act.

25. Waiver of partition: Nature of interest. Except as otherwise expressly provided in this Agreement, and to the fullest extent permitted by law, each Member hereby irrevocably waives any right or power that such Member might have to cause the Company or any of its assets to be partitioned, to cause the appointment of a receiver for all or any portion of the assets of the Company, to compel any sale of all or any portion of the assets of the Company pursuant to any applicable law or to file a complaint or to institute any proceeding at law or in equity to cause the dissolution, liquidation, winding up or termination of the Company. No Member shall have the status of a creditor with respect to any distribution pursuant to Section 16 hereof.

26. Benefits of agreement: No third-party rights. None of the provisions of this Agreement shall be for the benefit of or enforceable by any creditor of the Company or by any creditor of any Member. Nothing in this Agreement shall be deemed to create any right in any Person (other than a Covered Person) not a party hereto, and this Agreement shall not be construed in any respect to be a contract in whole or in part for the benefit of any third Person.

27. Severability of provisions. Each provision of this Agreement shall be considered severable, and if for any reason any provision or provisions herein are determined to be invalid, unenforceable or illegal under any existing or future law, such invalidity, unenforceability or illegality shall not impair the operation of or affect those portions of this Agreement that are valid, enforceable and legal.

28. Entire agreement. This Agreement constitutes the entire agreement of the Member with respect to the subject matter hereof.

29. Governing law. This Agreement shall be governed by and construed under the laws of the State of Delaware (without regard to conflict of laws principles), and all rights and remedies shall be governed by such laws.

30. Amendments. This Agreement may not be supplemented or amended except pursuant to a written agreement executed and delivered by the Member.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, intending to be legally bound hereby, has duly executed this Agreement as of the 27th day of May, 1999.

CRYOVAC, INC.
William V. Hickey
Vice President

Exhibit A to the limited liability company agreement of Sealed air LLC

Definitions

As used in this Agreement, the following capitalized terms have the following meanings:

"Additional Member" means a Person who is admitted to the Company as a Member pursuant to Section 22 or Section 23 of this Agreement and who is named as a Member on the books and records of the Company.

"Affiliate" means, with respect to a specified Person, any other Person directly or indirectly Controlling, Controlled by or under direct or indirect common Control with such specified Person.

"Board or "Board of Directors" means the Board of Directors of the Company.

"Certificate of Formation" means the Certificate of Formation of the Company to be filed with the Secretary of State of the State of Delaware pursuant to Section 6 of this Agreement, as hereafter amended or restated from time to time.

"Control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of a Person, whether through the ownership of voting securities or general partner or managing member interests, by contract or otherwise. "Controlling" and "Controlled" shall have correlative meanings. Without limiting the generality of the foregoing, a specified Person shall be deemed to Control any other Person in which the specified Person owns, directly or indirectly, a majority of the ownership interests.

"Directors" means the directors elected to the Board of Directors from time to time by the Member. Each individual elected as a Director is, by such election, hereby designated as a "manager" of the Company within the meaning of Section 18-101(10) of the Act.

"Management Agreement" means the agreement of the Directors in the form attached hereto as Exhibit C.

"Officer" means an officer of the Company described in Section 10 of this Agreement.

"Person" includes any individual, corporation, partnership, joint venture, limited liability company, limited liability partnership, association, joint-stock company, trust, unincorporated organization or other organization, whether or not a legal entity, and any governmental authority.

"Share" means a limited liability company interest in the Company held by a Member. All of a Member's Shares, in the aggregate, represent such Member's entire limited liability company interest in the Company.

"Share Certificate" means a non-negotiable certificate issued by the Company substantially in the form of Exhibit B hereto, which evidences the ownership of one or more Shares.

"Substitute Member" means a Person who is admitted to the Company as a Member pursuant to Section 21 of this Agreement and who is named as a Member on the books and records of the Company.

"Transfer" means, with respect to any Shares, and when used as a verb, to sell, assign, transfer, pledge or otherwise encumber or dispose of such Shares, and, when used as a noun, shall have a meaning that correlates to the foregoing.

"Transferee" means the assignee, transferee or other recipient of a Transfer.

"Transferor" means the Person making a Transfer.

Exhibit B to the limited liability company agreement of Sealed Air LLC

Share certificate for shares of sealed Air LLC

This Certificate has not been and will not be registered under the Securities Act of 1933 or under the securities or blue sky laws of any state. The holder of this Certificate, by its acceptance hereof, represents that it is acquiring this security for investment and not with a view to any sale or distribution hereof.

Certificate Number _____ Shares _____

SEALED AIR LLC, a Delaware limited liability company (the "Company"), hereby certifies that _____ (together with any assignee of this Certificate, the "Holder") is the registered owner of _____ shares of limited liability company interests in the Company (the "Shares"). The rights, powers, preferences, restrictions and limitations of the Shares are set forth in, and this Share Certificate and the Shares represented hereby are issued and shall in all respects be subject to the terms and provisions of, the Limited Liability Company Agreement of the Company dated as of _____, 1999, as the same may be amended from time to time (the "Limited Liability Company Agreement"). By acceptance of this Share Certificate, and as a condition to being entitled to any rights and/or benefits with respect to the Shares evidenced hereby, the Holder is deemed to have agreed to comply with and be bound by all the terms and conditions of the Limited Liability Company Agreement. The Company will furnish a copy of the Limited Liability Company Agreement to the Holder without charge upon written request to the Company at its principal place of business.

This Share Certificate shall be governed by and construed in accordance with the laws of the State of Delaware without regard to principles of conflicts of laws.

IN WITNESS WHEREOF, the Company has caused this Certificate to be executed by one of its Directors.

Dated: _____

SEALED AIR LLC

By: _____

Name: _____

Title: _____

Exhibit C to the limited liability company agreement of Sealed Air LLC

Management agreement

May 27, 1999

SEALED AIR LLC

Park 80 East

60 Pehle Avenue

Saddle Brook, New Jersey 07663-5291

Re: Management Agreement

Ladies and Gentlemen:

For good and valuable consideration, the receipt and sufficiency of which are hereby acknowledged, each of the undersigned persons, who have been designated as managers of Sealed Air LLC, a Delaware limited liability company (the "Company"), in accordance with the provisions of the Limited Liability Company Agreement of the Company dated as of May 27, 1999, as it may hereafter be amended or restated from time to time (the "LLC Agreement"), hereby agrees as follows:

1. Each of the undersigned hereby accepts his or her rights and authorities as a Director (as defined in the LLC Agreement) of the Company under the LLC Agreement and agrees to perform and discharge his or her duties and obligations as a Director under the LLC Agreement, and further agrees that such rights, authorities, duties and obligations under the LLC Agreement shall continue until his or her successor as a Director is designated or until his or her resignation or removal as a Director in accordance with the provisions of the LLC Agreement. A Director is designated as a "manager" of the Company within the meaning of the Delaware Limited Liability Company Act.

2. THIS MANAGEMENT AGREEMENT SHALL BE GOVERNED BY AND CONSTRUED IN ACCORDANCE WITH THE LAWS OF THE STATE OF DELAWARE, AND ALL RIGHTS AND REMEDIES SHALL BE GOVERNED BY SUCH LAWS WITHOUT REGARD TO PRINCIPLES OF CONFLICTS OF LAWS.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned have executed this Management Agreement as of the date first above written.

William V. Hickey / Daniel S. Van Riper / H. Katherine White.

Statuts de la société à responsabilité limitée Sealed Air LLC

Ces statuts (ensemble avec les annexes, les "Statuts") de Sealed Air LLC (la "Société") sont établis par Cryovac, Inc., une société du Delaware, en tant qu'associé unique (l'"Associé initial"). Tel qu'utilisé dans les Statuts, le terme "Associé" signifie l'Associé Initial et comprend toute Personne (telle que définie ci-après) qui peut par la suite être admise comme Associé Supplémentaire (tel que défini ci-après) ou un Associé Substitué (tel que défini ci-après) conformément aux dispositions de ces Statuts. Les Gérants (tels que définis ci-après) doivent signer et remettre le Contrat de Gestion (tel que défini ci-après). Les termes en majuscule utilisés ici et non définis dans ce document ont le sens donné à ces termes dans l'Annexe A jointe aux présentes.

L'Associé Initial, par la signature de ces Statuts (i) constitue, par les présentes, la Société sous forme d'une société à responsabilité limitée en vertu de et conformément au Delaware Limited Liability Company Act (6 Del C paragraphe 18-101, et suivants), tel que modifié (la "Loi") et les Statuts, et (ii) convient, par les présentes, de ce qui suit:

1. Nom. Le nom de la société à responsabilité limitée formée par les présentes est Sealed Air LLC.

2. Siège d'activité principal. Le siège d'activité principal de la Société est situé au Park 80 East, 60 Pehle Avenue, Saddle Brook, New Jersey, 07663-5291, ou à toute autre adresse qui peut par la suite être choisie à tout moment par l'Associé.

3. Siège social. L'adresse du siège social de la Société dans l'Etat du Delaware est c/o Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19805.

4. Agent domiciliaire. Le nom et l'adresse de l'agent domiciliaire de la Société pour la signification des actes de procédure judiciaire à la Société dans l'Etat du Delaware sont Corporation Service Company, 1013, Centre Road, Wilmington, New Castle County, Delaware 19805.

5. Associés.

(a) Le nom et l'adresse postale de l'Associé Initial sont:

Nom	Adresse postale
Cryovac, Inc.	Park 80 East
	60 Pehle Avenue
	Saddle Brook, New Jersey 07663-5291

(b) L'Associé peut à tout moment, ou ponctuellement, agir par décision écrite.

6. Certificats. Sean E, Dempsey est, par les présentes, autorisé à signer, remettre et déposer auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, en tant que personne autorisée au sens de la Loi, le Certificat de Formation. A compter du

dépôt du Certificat de Formation, les pouvoirs de Sean E Dempsey, en tant que personne autorisée cessent et par la suite l'Associé Initial doit être, et est par la présente désigné comme la personne autorisée au sens de la Loi et l'Associé Initial peut signer, remettre et déposer tout certificat (et toute modification ou refonte) nécessaire pour que la Société soit autorisée à exercer ses activités dans toute autre juridiction que le Delaware dans laquelle la Société souhaiterait conduire des activités.

7. Objet. L'objet et la nature de l'activité devant être menés et développés par la Société ainsi constituée sont d'entreprendre tout acte licite ou toute activité pour lesquels les sociétés à responsabilité limitée peuvent être constituées en vertu de la Loi.

8. Pouvoirs. La Société détient et peut exercer tous les pouvoirs nécessaires, utiles ou accessoires à l'accomplissement de son objet social tel qu'énoncé à la Section 7 ainsi que tous les pouvoirs et droits conférés aux sociétés à responsabilité limitée constituées en vertu de la Loi.

9. Gérance.

a. Conseil de Gérance. L'activité et les affaires de la Société sont gérées par et sous la direction du Conseil de Gérance. L'Associé peut déterminer à tout moment, de manière entièrement discrétionnaire, le nombre de Gérants qui constituent le Conseil et par la présente fixe à trois (3) le nombre de Gérants initiaux et par la présente désigne William V. Hickey, Daniel S. Van Riper et H. Katherine White, comme Gérants initiaux. Le nombre autorisé de Gérants peut être augmenté ou diminué par l'Associé à tout moment, de manière entièrement discrétionnaire. Les Gérants sont élus par l'Associé et tout Gérant conserve son mandat jusqu'à ce que son successeur soit élu et qualifié ou jusqu'au décès, démission ou révocation du Gérant si cela intervient avant la fin de son mandat. Les Gérants ne doivent pas être nécessairement Associés. A tout moment durant l'existence de la Société, les Gérants doivent être en majorité des personnes physiques résidentes aux Etats-Unis.

b. Pouvoirs. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs d'accomplir tous les actes nécessaires, utiles ou accessoires à la réalisation, ou afin de réaliser, l'objet social de la Société décrit dans les présents Statuts. Le Conseil de Gérance a le pouvoir d'engager la Société au sens de la Section 18-402 de la Loi.

c. Réunion du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance de la Société peut tenir des réunions, ordinaires ou spéciales, à l'intérieur ou en dehors de l'Etat du Delaware. Les réunions ordinaires du Conseil peuvent se tenir sans convocation préalable à l'heure et à l'endroit déterminés ponctuellement par le Conseil. Les réunions spéciales du Conseil sont convoquées, moyennant préavis d'au moins (3) trois jours adressé par le Président du Conseil, s'il en existe un, ou par le Président, à chaque Gérant par téléphone, fax, courrier, télégramme ou tout autre moyen de communication, et des réunions spéciales seront convoquées par le Président ou le Secrétaire, de manière identique et par la même convocation sur demande écrite de tout Gérant.

d. Quorum: Actes du Conseil. A chaque réunion du Conseil, une majorité de Gérants constitue le quorum de présence pour la conduite des affaires et, sauf disposition contraire des Statuts, les mesures prises par une majorité des Gérants présents, pour toute réunion dont le quorum est réuni, sont réputées prises par le Conseil. Pour toute réunion du Conseil dont le quorum n'est pas réuni, les Gérants présents à cette réunion peuvent ajourner la réunion ponctuellement, sans autre préavis que l'annonce durant la réunion, jusqu'à ce que le quorum soit atteint. Toute action devant ou pouvant être prise lors de toute réunion du Conseil ou de tout comité peut être prise sans réunion si tous les membres du Conseil ou de ce comité, selon le cas, donnent leur accord par écrit. L'écrit ou les écrits sont déposés avec le procès-verbal du Conseil ou de ce comité.

e. Communications électroniques. Les membres du Conseil, ou tout comité désigné par le Conseil, peuvent participer à une réunion du Conseil, ou de ce comité, par conférence téléphonique ou par un moyen de communication similaire permettant à toute personne participante de s'entendre l'une l'autre, une telle participation constitue une participation en personne à la réunion. Si tous les participants ont participé à la réunion par conférence téléphonique ou par un moyen similaire, celle-ci sera réputée s'être tenue au siège d'activité principal de la Société.

f. Comités de direction

i. Le Conseil peut, par résolution prise par la majorité de l'ensemble du Conseil, désigner un ou plusieurs comités, chaque comité étant composé d'un ou plusieurs Gérants de la Société. Le Conseil peut désigner un ou plusieurs Gérants comme membres suppléants d'un comité, qui peuvent remplacer tout membre absent ou devenu incapable pour toute réunion de ce comité.

ii. En cas d'absence ou en cas d'incapacité d'un membre du comité, le membre ou les membres du comité présents à la réunion de ce comité et qualifiés pour voter, que le quorum soit ou non réuni, peuvent à l'unanimité nommer un autre membre du Conseil pour agir à cette réunion en lieu et place de ce membre absent ou incapable.

iii. Un tel comité, dans la mesure où cela est prévu dans la résolution du Conseil dont il est fait mention au paragraphe (i) de cette sous-section (f) détient et peut exercer tous les pouvoirs et l'autorité du Conseil dans la gestion des activités et affaires de la Société. Chaque comité porte le nom choisi ponctuellement par résolution du Conseil. Chaque comité conserve des procès-verbaux réguliers de ses réunions et fait des comptes-rendus au Conseil lorsque le Conseil le demande.

g. Rémunération des Gérants; Dépenses. Le Conseil a le pouvoir de fixer la rémunération des Gérants, sous réserve de l'approbation par l'Associé. Les Gérants peuvent recevoir paiement de leurs frais, s'il y en a, pour la participation à

toute réunion du Conseil ou de montants fixes de rémunération pour leur fonction de Gérants. Aucun de ces paiements ne doit empêcher tout Gérant de servir la Société en toute autre qualité et recevoir pour cela une rémunération. Les membres des comités spéciaux ou permanents peuvent se voir octroyer par le Conseil, une rémunération similaire pour participer aux réunions du comité.

h. Révocation des Gérants; Vacances. Tout Gérant ou l'ensemble du Conseil de Gérance peut être révoqué, avec ou sans motif, à tout moment par l'Associé, et toute vacance résultant d'une telle révocation, du décès ou de la démission du Gérant, peut être palliée par l'action de l'Associé.

i. La fonction mandataire des Gérants. Dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par ces Statuts, les Gérants sont des mandataires de la Société pour conduire les affaires de la Société, et les actes des Gérants pris en conformité avec ces pouvoirs engagent la Société au sens de la Section 18-402 de la Loi.

j. Certificats. Toute Personne ayant des rapports avec la Société, tout Associé, ou tout Dirigeant ou Gérant de la Société peut se fonder sur le certificat de l'Associé Initial en ce qui concerne:

i. L'identité de tout Associé ou tout Dirigeant ou Gérant de la Société;

ii. L'existence ou inexistence de tout fait ou faits qui constituent une condition suspensive pour agir par un Associé, un Dirigeant ou un Gérant ou qui sont de toutes autres manières liés aux affaires de la Société;

iii. Les Personnes qui sont autorisées à signer et à remettre tout instrument ou document de, ou pour le compte de la Société; ou

iv. Toute action ou manquement par la Société ou tout autre sujet qui concerne la Société, un Associé, un Dirigeant ou un Gérant.

k. Devoirs fiduciaires des gérants. Sauf disposition contraire des Statuts, chaque Gérant a des devoirs fiduciaires de loyauté et diligence semblables à ceux des administrateurs de sociétés de capitaux (Corporations) organisées en vertu du General Corporation Law de l'Etat du Delaware.

10. Dirigeants Sociaux.

a. Dirigeants Sociaux. Les Dirigeants de la Société sont élus par le Conseil et comprennent au moins un Président et un Secrétaire. Le Conseil de Gérance peut, s'il en décide ainsi, également choisir un Président du Conseil et un Vice Président du Conseil parmi les Gérants. Le Conseil de Gérance peut aussi élire un ou plusieurs Vice Présidents, un Directeur Financier, un ou plusieurs Secrétaires Adjointes et un ou plusieurs Directeurs Financiers Adjointes. Une même personne peut cumuler un nombre illimité de fonctions. Les Dirigeants de la Société occupent leurs fonctions respectives pour des durées, exercent des pouvoirs et assument des obligations tels que fixés régulièrement par le Conseil. Les salaires et autres compensations ou rémunération de tous les Dirigeants Sociaux (et de tous les employés et agents de la Société) doivent être fixés par le Conseil, ou de la manière déterminée par le Conseil. Les Dirigeants de la Société doivent conserver leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qualifiés. Tout Dirigeant est révocable à tout moment, avec ou sans motif, par le vote positif d'une majorité de l'ensemble du Conseil, mais la révocation d'un Dirigeant est sous toute réserve de droits contractuels éventuels du Dirigeant avec la Société. La vacance de toute fonction de la Société qui résulte du décès, de la démission, de la révocation ou autre peut être palliée par le Conseil. Sauf disposition contraire des Statuts, les Dirigeants de la Société assument les obligations et détiennent les pouvoirs que le Conseil peut régulièrement fixer et, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas fixés, ceux que détiennent généralement les Dirigeants Sociaux de sociétés de capitaux organisées en vertu du General Corporation Law de l'Etat du Delaware.

i. Président du Conseil et Vice Président du Conseil. Si un Président du Conseil est choisi par le Conseil de Gérance, le Président du Conseil préside toutes les réunions du Conseil et doit assumer toute autre responsabilité qui peut être spécialement déléguée au Président du Conseil par le Conseil. Si un Vice Président du Conseil est désigné par le Conseil de Gérance, le Vice Président du Conseil en cas d'absence ou d'empêchement du Président du Conseil, préside les réunions du Conseil et assume toute autre responsabilité qui peut être spécialement déléguée au Vice Président du Conseil par le Conseil.

ii. Président. Le Président est le Directeur Général (Chief Executive Officer) de la Société et préside toutes les réunions d'Associés éventuelles, et en cas d'absence ou d'incapacité du Président du Conseil ou du Vice Président du Conseil, préside toutes les réunions du Conseil, et le Président est responsable de la gestion générale et active des activités de la Société et doit s'assurer que toutes les instructions et résolutions du Conseil sont mises en œuvre. Sauf disposition contraire des Statuts ou résolution contraire du Conseil, le Président a également d'autres devoirs et d'autres pouvoirs similaires à ceux d'un président et directeur général d'une société de capitaux organisée en vertu du General Corporation Law de l'Etat du Delaware.

iii. Vice Présidents. En cas d'absence ou d'incapacité à agir du Président, le Vice Président, s'il en existe (ou s'il en existe plus d'un, les Vice Présidents dans leur ordre de désignation par le Conseil, ou en l'absence d'un tel classement, dans l'ordre de leur élection) s'acquitte des devoirs du Président et ce faisant, exerce tous les pouvoirs et se soumet aux mêmes limites que le Président. Les Vice Présidents, s'il en existe, s'acquittent de tout autre devoir et détiennent tout autre pouvoir fixé à tout moment par le Conseil.

iv. Secrétaire et Secrétaires adjointes. Le Secrétaire est responsable du dépôt des documents légaux et de la mise à jour des registres de la Société. Le Secrétaire participe aux réunions du Conseil et toutes les réunions des Associés, s'il y en a, et enregistre tous les procès-verbaux des réunions d'Associés et du Conseil dans les livres conservés dans ce but et

s'acquitte des mêmes devoirs pour tous les comités permanents de la Société si le Conseil le lui demande. Le Secrétaire doit convoquer préalablement, ou s'assurer de la convocation préalable de, toutes les réunions d'Associés, s'il y en a, et de toutes réunions spéciales du Conseil et s'acquitter de tout autre devoir fixés par le Conseil ou le Président, sous la supervision desquels le Secrétaire agit. Le Secrétaire Adjoint, s'il en existe (ou s'il en existe plus d'un, les Secrétaires Adjoints dans leur ordre de désignation par le Conseil, ou en l'absence d'un tel classement, dans l'ordre de leur élection), en cas d'absence ou d'incapacité à agir du Secrétaire, s'acquitte des devoirs et exerce les pouvoirs du Secrétaire et s'acquitte de tout autre devoir et possède tout autre pouvoir fixés à tout moment par le Conseil.

v. Directeur Financier et Directeurs Financiers Adjoints. Le Directeur Financier, s'il en existe, a la garde des fonds, valeurs mobilières, et autres actifs de la Société et maintient des comptes précis et complets des encaissements et dépenses dans les livres de la Société et dépose toute somme d'argent et autres effets de valeur au nom et au profit de la Société auprès des dépositaires désignés périodiquement par le Conseil. Le Directeur Financier dispose des fonds de la Société suivant les instructions, ou de la manière prescrite par le Conseil, en prenant des pièces justificatives appropriées de ces dépenses et rend compte au Président et au Conseil, lors des réunions régulières ou à la demande du Conseil, de toutes les transactions du Directeur Financier et de la situation financière de la Société. En cas d'absence ou d'incapacité à agir du Directeur Financier, le Directeur Financier Adjoint, s'il y en existe, (ou s'il y en existe plus d'un, les Directeurs Financiers Adjoints dans l'ordre établi par le Conseil, ou en l'absence d'un tel classement, dans l'ordre de leur élection), s'acquitte des devoirs et exerce les pouvoirs du Directeur Financier et s'acquitte de tout autre devoir et détient tout autre pouvoir que le Conseil peut fixer à tout moment.

b. Dirigeants Sociaux agissant en tant que mandataires. Dans la limite de leurs pouvoirs conférés par ces Statuts ou à défaut conférés par le Conseil, les Dirigeants sont des mandataires de la Société pour conduire les affaires de la Société et les actes des Dirigeants pris en conformité avec ces pouvoirs engagent la Société dans le sens de la Section 18-402 de la Loi.

c. Devoirs Fiduciaires des Dirigeants Sociaux. Sauf disposition contraire des Statuts, chaque Dirigeant a des devoirs fiduciaires de loyauté et diligence semblables à ceux des dirigeants de sociétés de capitaux (Corporations) organisées en vertu du General Corporation Law de l'Etat du Delaware.

11. Responsabilité limitée. Sauf disposition contraire de la Loi, les dettes, obligations et passifs de la Société, qu'ils proviennent d'un contrat, d'un acte dommageable ou d'autres événements, sont des dettes, obligations et passifs de la Société uniquement, et ni un Associé ni un Gérant ne doit être tenu personnellement responsable, de ces dettes, de ces obligations ou de ces passifs de la Société, du seul fait qu'il soit Associé ou Gérant de la Société.

12. Parts sociales et Certificats de parts.

a. Parts Sociales. Les droits sociaux de Société à responsabilité limitée d'un Associé dans la Société sont représentés par des Parts émises au profit de cet Associé par la Société. Chaque Associé par la présente accepte que ses droits sociaux dans la Société et ses Parts soient sa propriété personnelle pour quelque motif que ce soit. Un Associé n'a pas de droits sur des biens spécifiques de la Société.

b. Certificats de Parts

i. Lors de l'émission des Parts au profit de tout Associé en conformité avec les dispositions des Statuts, le Conseil requiert l'émission par la Société d'un ou plusieurs certificats de Parts au nom de cet Associé. Chacun de ces Certificats de Parts indique le nombre de Parts qu'il représente et est signé par au moins un (1) Gérant.

ii. La Société doit émettre un nouveau Certificat de Parts en remplacement de tout Certificat de Parts émis précédemment si le propriétaire des Parts représentées par ce Certificat de Parts, tel que reflété dans les livres et registres de la Société:

(a) fait la preuve par déclaration sous serment, acceptable dans la forme et sur le fond par le Conseil, que ce Certificat de Parts précédemment émis a été perdu, volé ou détruit;

(b) demande l'émission d'un nouveau Certificat de Parts avant que la Société ne soit notifiée que ce Certificat de Parts précédemment émis a été acheté par un acquéreur contre valeur, de bonne foi et sans avis d'opposition;

(c) sur demande du Conseil, remet à la Société une caution, acceptable dans la forme et sur le fond par le Conseil, avec le ou les sûretés que le Conseil peut exiger, afin de compenser la Société contre des demandes qui peuvent être faites aux titres de présumés perte, destruction ou vol du Certificat de Parts précédemment émis; et

(d) satisfaire toute autre condition raisonnable fixée par le Conseil.

iii. Lors d'une Cession par un Associé conformément aux dispositions de ces Statuts de tout ou partie des Parts représentées par un Certificat de Parts, cet Associé remet ce Certificat de Parts à la Société pour annulation et le Conseil doit déclencher l'émission d'un nouveau Certificat de Parts au Cessionnaire de cet Associé pour le nombre de Parts qui sont Cédées et, si cela s'applique, déclencher l'émission à cet Associé d'un nouveau Certificat de Parts pour le nombre de Parts qui étaient représentées par le Certificat de Parts annulé et qui ne sont pas cédées.

13. Apport initial. L'Associé Initial apporte deux cent dollars (USD 200) en espèces à la Société en échange de l'émission par la Société au profit de l'Associé Initial de 2 Parts d'une valeur nominale de cent dollars (USD 100) chacune.

14. Apports supplémentaires. L'Associé n'est pas tenu de faire un apport supplémentaire à la Société. Cependant, l'Associé peut, à tout moment, faire des apports supplémentaires à la Société. Dans le cas d'un tel apport supplémentaire,

la Société émet un nombre de Parts supplémentaires au profit de l'Associé qui doit correspondre (i) au montant de cet apport supplémentaire, (ii) à la valeur nette réelle des actifs de la Société immédiatement avant cet apport supplémentaire, et (iii) avec le nombre de Parts en circulation immédiatement avant cet apport supplémentaire. Les dispositions de ces Statuts, et notamment, mais pas uniquement, cette Section 14, sont prévues dans le but exclusif de bénéficier à l'Associé et dans la mesure où cela est autorisé par la loi, ne doivent pas être interprétées comme conférant un quelconque bénéfice à un créancier de la Société et aucun de ces créanciers n'est un tiers bénéficiaire de ces Statuts, et l'Associé n'a aucun devoir ou obligation vis-à-vis d'un créancier de la Société de faire un appel de fonds aux termes de ces Statuts.

15. Répartition des profits et Pertes. Pour les besoins de la Loi, les bénéfices et pertes de la Société doivent être réparties entre les Associés (s'il en existe plusieurs) en proportion du nombre de Parts détenues par chaque Associé.

16. Distributions. Les Distributions sont faites à l'Associé au moment et pour des montants totaux déterminés par le Conseil. Nonobstant toute disposition contraire des Statuts, la Société ne doit pas faire de distribution à tout Associé au titre de ces droits dans la Société si cette distribution contrevient à la Section 18-607 de la Loi ou à toute autre loi applicable. Pour être plus précis, une distribution de bénéfices courants ou reportés de la Société constitue un dividende pour l'Associé et une distribution provenant des apports de l'Associé constitue une réduction du capital libéré de la Société. Dans le cas où il y existe plus d'un (1) Associé, les distributions en vertu de cette Section 16 sont faites aux Associés proportionnellement au nombre de Parts détenues par chaque Associé.

17. Livres et Registres. Le Conseil doit conserver ou assurer la conservation complète et précise des livres de comptes et registres concernant les activités de la Société. Les livres de la Société doivent à tout moment être conservés par le Conseil ou par un Dirigeant désigné par le Conseil. Chaque Associé et ses représentants dûment autorisés ont le droit d'examiner les livres, registres et documents de la Société durant les heures normales de bureau de la Société. La Société, et le Conseil pour le compte de la Société, n'ont pas le droit de maintenir confidentiel à l'égard de l'Associé toute information que le Conseil ne serait pas autorisé à maintenir confidentiel, à l'égard de l'Associé, en vertu de la Section 18-305 (c) de la Loi. Les livres de comptes de la Société sont tenus selon la méthode comptable déterminée par le Conseil. Le réviseur (independent auditor) de la Société, s'il y en existe, doit être une société de réviseurs d'entreprises {independent public accounting firm} choisie par le Conseil.

18. Rapports financiers.

a. Dans les soixante (60) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque trimestre fiscal, le Conseil doit assurer la préparation et la remise à l'Associé et à chaque Gérant d'un rapport non audité comprenant:

i. Sauf si ce trimestre est le dernier trimestre fiscal de l'année, un bilan de la Société au jour de la fin de ce trimestre; et

ii. Sauf si ce trimestre est le dernier trimestre fiscal de l'année, un compte de résultats de la Société pour ce dernier trimestre

b. Le Conseil doit assurer la préparation et la remise aux Associés et à chaque Gérant dans les (60) jours ouvrables qui suivent la fin de chaque trimestre fiscal, un rapport audité ou un rapport non audité (comme déterminé par l'Associé, de manière discrétionnaire) comprenant:

i. Un bilan de la Société au jour de la fin de cette année; et

ii. Un compte de résultats de la Société de cette année.

19. Autres activités. L'Associé et toute société affiliée de l'Associé peuvent s'engager ou détenir des intérêts dans d'autres entreprises commerciales de toutes natures et caractéristiques, seule ou avec d'autres. Ces Statuts ne confèrent à la Société aucun droit sur ces entreprises indépendantes ou sur leurs revenus ou bénéfices.

20. Exonération et Compensation.

a. Aucun Associé, Dirigeant, Gérant, employé ou mandataire de la Société, et aucun employé, représentant, mandataire ou Société Affiliée de l'Associé (collectivement les "Personnes Couvertes") n'est responsable à l'égard de la Société ou de toute autre Personne qui a un intérêt ou a une demande à l'égard de la Société, pour toute perte, tout préjudice ou toute revendication encouru du fait de tout acte ou omission d'agir pour le compte de la Société, par cette Personne Couverte de bonne foi et qui croyait raisonnablement agir dans le cadre des pouvoirs conférés par les Statuts à cette Personne Couverte. Cependant, la Personne Couverte est responsable pour toute perte, préjudice ou revendication encouru en raison de la négligence grossière ou de la faute volontaire de cette Personne Couverte.

b. Dans les limites autorisées par la loi, une Personne Couverte a droit à être indemnisée par de la Société de toute perte, dommage ou poursuite éventuellement subi par cette Personne Couverte du fait de tout acte ou omission d'agir pour le compte de la Société par cette Personne Couverte de bonne foi et qui croyait raisonnablement être dans le cadre de l'autorité conférée par les Statuts à cette Personne Couverte, cependant, aucune Personne Couverte n'a le droit d'être indemnisée pour toute perte, préjudice ou poursuite éventuellement subi par cette Personne Couverte en raison d'une négligence grossière ou d'une faute volontaire pour ces actes ou omissions; pourvu, toutefois, que cette compensation en vertu de cette Section 20, fasse partie et se limite aux actifs de la Société, et aucun Associé ne doit subir de responsabilité personnelle pour le compte de la Société.

c. Dans les limites autorisées par la loi, la Société doit verser, périodiquement, une avance sur les dépenses (y compris les honoraires légaux) engagés par une Personne Couverte pour la défense contre toute revendication, demande, action, litige ou procédure, avant l'issue finale de la revendication, demande, action, litige ou procédure sur réception par la Société d'une promesse par la Personne Couverte, ou pour le compte de la Personne Couverte, de rembourser ce montant s'il est établi que la Personne Couverte n'a pas droit à compensation de ses frais telle qu'autorisée par cette Section 20.

d. Une Personne Couverte est entièrement protégée lorsqu'elle se fonde, de bonne foi, sur les registres de la Société et sur des informations, avis, rapports ou déclarations présentés à la Société, par toute autre Personne, pour des questions que la Personne Couverte croit raisonnablement être de la compétence professionnelle ou expertise de cette autre Personne et qui a été choisie avec une attention raisonnable par ou pour le compte de la Société, ceci y compris pour les informations, avis, rapports ou déclarations relatifs à la valeur et le montant des actifs, passifs ou autre faits relatifs à l'existence et au montant des actifs pour lesquels des distributions aux Associés pourraient être proprement payées.

e. Pour autant que, en droit ou en équité, une Personne Couverte ait des devoirs (y compris les devoirs fiduciaires) et des responsabilités à l'égard de la Société ou de toute Personne Couverte, la Personne Couverte qui agit selon les Statuts n'est pas responsable à l'égard de la Société ou de l'Associé pour sa confiance de bonne foi dans les dispositions des Statuts. L'Associé accepte que les dispositions des Statuts, pour autant qu'elles limitent les devoirs et responsabilités des Personnes Couvertes qui existent en droit ou en équité remplacent les autres devoirs et responsabilités de ces Personnes Couvertes.

21. Liberté de transfert. Dans la mesure où cela est autorisé par la Loi, tout Associé peut, à tout moment et périodiquement, sans l'Autorisation de tout autre Associé ou du Conseil, Céder tout ou partie de ses Parts de la même façon qu'un actionnaire, d'une société de capitaux organisée en vertu du General Corporation Law de l'Etat du Delaware, pourrait céder ces actions dans le capital de cette société de capitaux. Le Cessionnaire de toutes Parts est admis par la Société en tant qu'Associé Substituée (et comme Associé de la Société dans le sens de la Loi) à la date d'effet de cette Cession dès (i) l'acceptation écrite par ce Cessionnaire des termes de ces Statuts et sa prise en charge par écrit des obligations aux termes des présentes du Cédant de ces Parts, et (ii) l'enregistrement du nom de ce Cessionnaire comme Associé de Substitution dans les livres et registres de la Société.

22. Démission. L'Associé peut à tout moment démissionner de la Société. Si l'Associé démissionne en vertu de cette Section 22, un Associé Supplémentaire de la Société doit être admis dans la Société, dans les conditions de la Section 23 ci-dessous, suite à la signature par l'Associé Supplémentaire d'un instrument indiquant son accord d'être lié par les termes de ces Statuts, lequel instrument peut être constitué d'une page de signature en contrepartie de ces Statuts. Cette admission est réputée effective immédiatement avant la démission et, l'Associé démissionnaire cesse d'être un associé de la Société immédiatement après cette admission.

23. Admission d'associés supplémentaires. Un ou plusieurs Associés Supplémentaires de la Société peuvent être admis dans la Société avec l'accord écrit de l'Associé dans des conditions déterminées par l'Associé.

24. Dissolution.

a. Existence perpétuelle. A moins que la Société ne soit dissoute conformément à la Sous-section (b) de cette Section 24, la Société doit continuer à exister perpétuellement. L'existence de la Société en tant qu'entité juridique se poursuit jusqu'à l'annulation du Certificat de Formation de la manière requise par la Loi.

b. Cas de dissolutions. La Société doit être dissoute et ses affaires liquidées en cas: (i) d'accord écrit de l'Associé (ou de tous les Associés, s'il en existe plus d'un), (ii) à tout moment si la Société n'a pas d'associé, à moins que la Société ne continue en conformité avec la Loi, ou (iii) de décision de dissolution judiciaire en vertu de la Section 18-802 de la Loi.

c. Faillite d'un Associé. La faillite (telle que défini à la Section 18-101 (1) de la Loi) d'un Associé ne doit pas avoir pour conséquence pour l'Associé de cesser d'être un associé de la Société, et lorsque un tel événement se produit, les activités de la Société se poursuivent sans dissolution.

d. Dissolution. En cas de dissolution, la Société ne doit conduire que les activités nécessaires à la liquidation de ses affaires (comprenant la vente des actifs de la Société de manière ordonnée) et les actifs de la Société doivent être consacrés d'une manière, et dans l'ordre des priorités, prévus par la Section 18-804 de la Loi.

25. Renoncement au Partage; Nature de l'Intérêt. Sauf disposition contraire des Statuts, et dans les limites où cela est autorisées par la loi, chaque Associé, par les présentes, renonce de manière irrévocable à tout droit ou pouvoir que l'Associé pourrait avoir de provoquer la scission de la Société ou de n'importe lequel de ses actifs, de provoquer la nomination d'un administrateur judiciaire pour tout ou partie des actifs de la Société, d'imposer la vente de tout ou partie des actifs de la Société en vertu de toute loi applicable ou de déposer une plainte ou initier toute procédure en droit ou en équité pour provoquer la dissolution, liquidation, dissolution ou fin de la Société. Aucun Associé ne devient un créancier du fait d'une distribution telle que prévue par la Section 16 des Statuts.

26. Bénéficiaires des statuts: Absence de droits au profit des tiers. Aucune des dispositions de ces Statuts ne bénéficie ni ne peut être opposée à tout créancier de la Société ou par tout créancier de tout Associé. Rien dans les Statuts ne doit être considéré comme créant tout droit dans toute Personne (autres que les Personnes Couvertes) pas une partie aux Statuts et ces Statuts ne peuvent être en aucune façon interprétés comme étant un accord en tout ou partie au profit d'une tierce Personne.

27. Séparabilité des dispositions. Chaque disposition de ces Statuts doit être considérée comme séparable, et si pour toute raison, toute disposition ou dispositions des Statuts étaient considérées invalides, inopposables ou illégales, en vertu de toute loi existante ou future, une telle invalidité, inopposabilité ou illégalité ne doit pas affecter la mise en œuvre des Statuts ou affecter les portions des Statuts qui sont valides, opposables et légales.

28. Entièrement des statuts. Ces Statuts constituent l'entièrement de l'accord de l'Associé concernant le sujet.

29. Loi applicable. Ces Statuts sont soumis et doivent être interprétés conformément aux lois du Delaware (sans tenir compte des principes de conflits de lois) et tous les droits et recours doivent être soumis à ces lois.

30. Amendements. Ces Statuts ne peuvent être complétés ou amendés qu'en vertu d'une décision écrite signée et remise par l'Associé.

Annexe A des statuts de la société à responsabilité limitée Sealed Air LLC.

Définitions:

Les termes en majuscule utilisés dans ces Statuts ont le sens suivant:

"Associé Supplémentaire" signifie une Personne qui est agréée en tant qu'Associé conformément à la section 22 ou 23 des ces Statuts et qui est désignée comme Associé dans les livres et registres de la Société.

"Affilié" signifie, relativement à une Personne déterminée, toute personne contrôlant directement ou indirectement cette Personne déterminée, ou toute Personne sous le Contrôle direct ou indirect ou Contrôle conjoint de cette Personne.

"Conseil" ou "Conseil de Gérance" signifie le Conseil de Gérance de la Société.

"Certificat de Formation" signifie le Certificat de Formation de la Société à enregistrer auprès du secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware conformément à la section 6 de ces Statuts tels que modifiés ponctuellement ou refondus.

"Contrôle" signifie la détention, directe ou indirecte, du pouvoir d'influencer la gestion ou la politique d'une Personne, soit par la détention de titres avec droit de votes ou de Parts d'Associé commanditaire ou conférant un droit de gestion, soit par contrat ou tout autre moyen. "Contrôlant" et "Contrôlé" doivent être pris dans le sens découlant de ce qui précède. Sans préjudice à ce qui précède, une Personne déterminée est présumée contrôler toute autre Personne dans laquelle la Personne déterminée détient, directement ou indirectement, une majorité de la participation.

"Gérants" signifie les gérants élus au Conseil de gérance par l'Associé. Chaque personne élue comme "Gérant" est, suite à cette élection, automatiquement désignée comme Gérant de la Société au sens de la section 10-101(10) de la Loi.

"Accord de Gestion" signifie l'accord des Gérants tel que prévu dans l'annexe C.

"Dirigeant" signifie un dirigeant de la Société tel que défini à la section 10 de ces Statuts.

"Personne" inclut tout individu, société commerciale, société de personnes, société commune, société à responsabilité limitée, société en commandite simple, association, société anonyme, trust, société de fait, ou tout autre entité, ayant la personnalité juridique ou non ainsi que tout entité gouvernementale.

"Part Sociale" signifie la part sociale dans la Société qui est détenue par un Associé. Toutes les parts sociales cumulées représentent l'entièrement de la participation des Associés.

"Certificat de Part Sociale" signifie un certificat non négociable émis par la Société à un Associé, dans la forme prévue à l'annexe B, qui prouve la propriété d'une ou plusieurs Parts Sociales.

"Associé Substitué" signifie une Personne qui est agréée à être Associé dans la Société conformément à la Section 21 de ces Statuts et qui est désignée comme Associé dans les livres et registres de la Société.

"Transfert/Transférer" signifie, pour toute Part Sociale et lorsqu'il est utilisé comme un verbe, vendre, céder, transférer, mettre en garantie ou gager sous toute autre forme ou disposer de telles Parts Sociales, et quand il est utilisé comme un nom il aura le sens corrélatif de ce qui précède.

"Cessionnaire" signifie le cessionnaire, ou toute autre Personne destinataire du Transfert.

"Cédant" signifie la Personne qui Transfert.

Annexe B des statuts de la société à responsabilité limitée Sealed Air LLC

Certificat de parts sociales de la société Sealed Air LLC

Ce certificat n'a pas été enregistré et ne sera pas enregistré selon le Securities Act of 1933 ou selon les lois sur les marchés financiers ou lois blue sky de tout autre Etat. Le détenteur de ce Certificat, par son acceptation, reconnaît de ce fait qu'il a acquis ce titre comme investissement et non au dessein de le vendre ou le distribuer.

Numéro de certificat: _____ Parts Sociales

Sealed Air LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware (la "Société"), atteste, par le présent Certificat, que _____ (y compris tout cessionnaire de ce Certificat, le "Détenteur") est le propriétaire enregistré de _____ parts sociales de la Société (les "Parts Sociales"). Les droits, pouvoirs, privilèges, restrictions et limitations relatifs aux Parts Sociales sont déterminés dans les statuts de la Société datés du _____, 1999, tels que modifiés ultérieurement (les "Statuts") et ce Certificat de Parts Sociales et les Parts Sociales représentées par le présent Certificat,

sont dans tous les cas soumis aux conditions de ces Statuts. Par l'acceptation de ce Certificat de Parts Sociales, et afin de pouvoir bénéficier de tous les droits et/ou tous les bénéfices relatifs à la Part Sociale matérialisée par le présent Certificat, le Détenteur est réputé avoir accepté de se mettre en conformité avec les conditions des Statuts et d'être lié par ces derniers. La Société mettra à disposition, sans frais et sur demande du Détenteur adressée à la Société, une copie des Statuts à son administration centrale.

Ce Certificat de Parts Sociales sera régi et interprété selon les lois de l'Etat du Delaware sans tenir compte des principes sur les conflits de lois.

Par devant témoins, la Société a émis ce Certificat afin d'être signé par l'un des Gérants.

Date: _____

SEALED AIR LLC

By: _____

Name: _____

Fonction: _____

Annexe C des statuts de la société à responsabilité limitée Sealed Air LLC

Contrat de gestion

Le 27 mai 1999

SEALED AID LLC

Park 80 East

60 Phle Avenue

Saddle Brook, New Jersey 07663-5291

Objet: Contrat de gestion Mesdames et Messieurs,

Tous les éléments pertinents et recevables sont reconnus, par la présente, comme ayant été fournis, chaque personne soussignée, qui a été nommée en qualité de gérant de la société Sealed Air LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware (la "Société"), en conformité avec les dispositions des statuts de la Société datés du 27 mai 1999, tels que modifiés ou refondus ultérieurement (les "Statuts"), accepte ce qui suit:

1. Chaque personne soussignée, par les présentes accepte les droits et pouvoirs qui lui sont conférés en tant que Gérant (tels que définis dans les Statuts) de la Société en conformité avec les Statuts et accepte d'exécuter des obligations et de s'acquitter des devoirs découlant des Statuts et ce jusqu'à la nomination de son successeur comme Gérant, ou jusqu'à sa révocation ou démission telle que prévue dans les Statuts. Un Gérant est nommé "Gérant de la Société" dans le sens prévu par la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware.

2. CE CONTRAT DE GESTION SERA REGI ET INTERPRETE SELON LES LOIS DE L'ETAT DU DELAWARE, ET TOUS LES DROITS ET RECOURS SERONT REGIS PAR CES MEME LOIS SANS TENIR COMPTE DES PRINCIPES REGLANT LES CONFLITS DE LOIS.

Sous témoins les soussignés ont signé ce Contrat de Gestion en date de la première signature.

Référence de publication: 2009141659/826.

(090171306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Sinice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.533.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2009 tenue au siège social de la Société, il a été décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société;
- de conserver les livres administratifs et comptables de la Société au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et ce pour une durée de cinq années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009142638/18.

(090172542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Smart-Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 74.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 Luxembourg
4, rue Henri Schnadt
Signature

Référence de publication: 2009142450/13.

(090172285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009142460/12.

(090171914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

T.C.G. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.822.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société TCG Gestion S.A. en fonction au 2 novembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009142490/12.

(090172622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2009 a décidé de coopter Monsieur Charles WAGENER (adresse professionnelle: 130, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg) en tant que nouvel administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2009, en raison de la démission de Monsieur Nicolas ROLLINGER survenue le 4 août 2009.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Certifié conforme et sincère
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009142513/16.

(090172334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Dagiufer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 118.639.

Im Jahre zweitausendneun, am neunten Oktober.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft DAGIUFER SA mit Sitz zu L-5445 Schengen, 72B, route du Vin, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Martine SCHAEFFER aus Remich am 28. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1922 vom 12. Oktober 2006, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor genanntem Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 23. Dezember 2008, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 347 vom 17. Februar 2009, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B118.639.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Camillo FILIPPO, Angestellter, wohnhaft zu Schengen.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Markus HENNES, Angestellter, wohnhaft zu Neunkirchen (Deutschland).

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Wilhelm ADAM, Geschäftsmann, wohnhaft zu Trippstadt (Deutschland).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden,

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes.

2.- Abänderung von Artikel 2 der Statuten.

3.- Abänderung von Artikel 10 der Statuten.

4.- Abberufung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und Ernennung von zwei neuen Verwaltungsratsmitgliedern.

5.- Ernennung eines Präsidenten.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Hoch- und Tiefbau, entreprise de construction, Abbrucharbeiten, Vermittlung von Dienstleistungen, die Vermietung von Maschinen für Handwerk und Industrie sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann. Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen".

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 10 abzuändern welcher fortan folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 10.** Die Gesellschaft wird nach außen durch die Einzelunterschrift des Präsidenten verpflichtet oder durch die Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder. Die Unterschrift des Präsidenten ist obligatorisch".

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Verwaltungsratsmitglieder, nämlich:

- Markus HENNES, Kaufmann, wohnhaft zu L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon,

- Oliver GRIM, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu D-66708 Beckingen, Im Erz 8,

abzuberufen und dies von heute angerechnet, es wird ihnen Entlastung erteilt.

111044

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst zwei neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen und dies von heute angerechnet, nämlich:

- Wilhelm ADAM, Geschäftsmann, wohnhaft zu D-67705 Trippstadt, Hauptstraße 92,
- Damiano FERRARO, technischer Angestellter, wohnhaft zu D-66538 Neunkirchen, Biedersbergweg 99.

Ihre Mandate enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2014 befindet.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst Wilhelm ADAM, vorgenannt, als Präsidenten des Verwaltungsrats sowie zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: FILIPPO, HENNES, ADAM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 octobre 2009. REM 2009/1383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009142404/72.

(090172152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Aloha International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142526/28.

(090172528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

111045

Miltos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 10, rue Neimillen.
R.C.S. Luxembourg B 74.967.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures.

Ordre du jour

- Cession de parts sociales

L'associé unique est présent:

Monsieur MARGELLOS Miltiadis, demeurant 10, rue Neimillen, L-6195 IMBRINGEN 500 parts sociales

Monsieur MARGELLOS Miltiadis, prédit, cède 200 parts sociales à

Monsieur RAFTAKIS Konstantinos, domicilié 36, rue Principale, L-8538 HOVELANGE pour le prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur MARGELLOS Miltiadis, sus-mentionnée 300 parts sociales

Monsieur RAFTAKIS Konstantinos, précité 200 parts sociales

TOTAL 500 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 15.00 heures.

Fait à Imbringen, le 13 octobre 2009. Monsieur MARGELLOS Miltiadis / Monsieur RAFTAKIS Konstantinos.

Référence de publication: 2009142494/22.

(090171926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Solufi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 27.117.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15 octobre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Camille PAULUS a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009142504/12.

(090172097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Cottonita Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Redevco Industrial Düsseldorf S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 96.935.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la société Cottonita Investments S.A. qui s'est tenue en date du 30 octobre 2009 au siège social que:

- Mr John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4PD, ainsi que

- Mr Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle en Suisse, 10 Grafenauweg, CH-6300 Zug,

ont été nommés nouveaux administrateurs de la société, leur mandat se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009142572/20.

(090172435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Gérard LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009142508/13.

(090172404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Valley S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 77.636.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2009 que:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Madame Vania BARAVINI, administrateur démissionnaire. Monsieur Reno Maurizio TONELLI continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009142502/16.

(090172025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Pépinières Martin Wahl S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pépinière Martin Wahl S.e.n.c.).**Siège social: L-9365 Eppeldorf, 7, rue du Faubourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.039.

L'an deux mil neuf, le quatorze octobre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Claudine WAHL, épouse GLODEN, sans état particulier, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 7, rue du Faubourg,

2) Monsieur André GLODEN, pépiniériste, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 7, rue du Faubourg.

Lesquels comparants, en leurs qualités de seuls et uniques associés actuels de la société en nom collectif PEPINIERE MARTIN WAHL S.e.n.c., avec siège social à Eppeldorf, constituée suivant acte sous seing privé en date du 11 mars 1994, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 4 août 1994 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la société, à laquelle ils se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués.

Expose préalable

Préalablement à la tenue de l'assemblée générale, les associés, prénommés, ont exposé ce qui suit:

Que les MILLE (1.000) parts d'intérêts de la société en nom collectif étaient détenues à concurrence de:

250 parts d'intérêts par Madame Marguerite EICH, épouse WAHL

375 parts d'intérêts par Madame Claudine WAHL, épouse GLODEN

375 parts d'intérêts par Monsieur André GLODEN

TOTAL: 1.000 parts d'intérêts.

Que Madame Marguerite EICH, veuve de Monsieur Martin WAHL, ayant demeuré en dernier lieu à Beaufort, est décédée "ab intestat" à Beaufort en date du 19 février 1997.

Que les 250 parts d'intérêts de la société en nom collectif "PEPINIERE MARTIN WAHL S.e.n.c.", ayant appartenu à Madame Marguerite EICH, sont échues entièrement à sa fille unique Madame Claudine WAHL, prénommée.

Qu'il résulte de ce qui précède, que les 1.000 parts d'intérêts d'une valeur nominale de 24,78935 euros de la société en nom collectif PEPINIERE MARTIN WAHL S.e.n.c. appartiennent dès lors actuellement à concurrence de:

625 parts d'intérêts à Madame Claudine WAHL, épouse GLODEN

375 parts d'intérêts à Monsieur André GLODEN

Ensuite les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent la conversion automatique du capital social de francs luxembourgeois en euros, c'est ainsi que le capital social s'élève à 24.789,35 euros au cours de 40,3399 francs luxembourgeois pour 1.- euro.

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer purement et simplement la désignation de la valeur nominale.

Troisième résolution

Les associés décident de transformer la forme juridique de la société de société en nom collectif en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société en nom collectif.

La transformation se fait sur base du bilan arrêté au 31 décembre 2008, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les associés et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Quatrième résolution

Les associés décident de donner décharge à Monsieur André GLODEN, démissionnaire de sa fonction de gérant de la société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer à la fonction de gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Yves GLODEN, pépiniériste, né à Luxembourg, le 16 mai 1975, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 7, rue du Faubourg.

Sixième résolution

En conséquence, les associés décident d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une pépinière, tous travaux de pépiniériste et de paysagiste, de même que toutes autres opérations commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société existe sous la dénomination de PEPINIERES MARTIN WAHL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Eppeldorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt euros trente-cinq cents (24.789,35 EUR) représenté par MILLE (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

111049

*Septième résolution
Cessions de parts:*

Madame Claudine WAHL, prénommée, a déclaré par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à son fils Monsieur Yves GLODEN, prénommé, ici intervenant et ce acceptant, les 625 parts sociales qu'elle détient dans la société;

Monsieur André GLODEN, prénommé, a déclaré par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à son fils Monsieur Yves GLODEN, prénommé et ce acceptant, les 375 parts sociales qu'il détient dans la société.

Les cessions de parts ont eu lieu au prix de 1.- euro par part sociale, montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, les cédants mettent et subrogent le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Le gérant, Monsieur Yves GLODEN, prénommé, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé C. WAHL, A. GLODEN, Y. GLODEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43561. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009141731/155.

(090171315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Foralux-Forage et Sciage Béton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 53.610.

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société à responsabilité limitée "FOR-OL INVEST S.à.r.l.", avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, (RCS B No 145.921), constituée suivant acte notarié du 9 avril 2009, publié au Mémorial C No 985 du 12 mai 2009, ici représentée par son gérant, Monsieur Sacha OLINGER, administrateur de sociétés, né le 8 janvier 1980 à Luxembourg, demeurant à L-4945 Hautcharage, 12, rue de Schouweiler,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée FORALUX-FORAGE ET SCIAGE BETON S.à r.l., avec siège social à L-8287 Kehlen, (RCS B 53.610), constituée suivant acte notarié du 21 décembre 1995, publié au Mémorial, C 165 du 3 avril 1996, et modifiée pour la dernière fois suivant acte notarié du 30 octobre 2003, publié au Mémorial C No 1312 du 9 décembre 2003.

lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Changement du gérant

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre SABUS en tant que gérant.

Est nommé nouveau gérant, Monsieur Sacha OLINGER, préqualifié, lequel peut engager la société en toute circonstance par sa seule signature.

2. Refonte des statuts

L'associée unique décide de procéder à la refonte générale des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 21 décembre 1995 une société à responsabilité limitée avec la dénomination actuelle de "FORALUX-FORAGE ET SCIAGE BETON S.à.r.l.".

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Kehlen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet, dans le domaine industriel le forage et le sciage diamanté dans les bétons et roches, ainsi que le négoce et la location de matériel de forage, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Par ailleurs la société peut faire toutes opérations commerciales, financières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux dites activités, ou à toutes activités similaires ou connexes.

La société pourra participer, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, commandite, souscription ou achat de titre ou droits sociaux, fusion, alliance, groupement d'intérêts économiques ou société à participation, la société ayant ou non des responsabilités dans la gestion de ces organismes.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à vingt-cinq mille euros (€ 25.000.-) divisé en cent parts sociales de deux cent cinquante euro (€ 250.-) chacune. Le capital social a été souscrit par la comparante.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par la comparante.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros (€ 910.-) .

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: OLINGER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12147. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 octobre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009142381/61.

(090172504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Tour Jacob S.C.I, Société Civile.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 2.819.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1425 du 2 octobre 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro E 2.819,

au capital social de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 novembre 2009, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2009, Relation: EAC/2009/13402,

- que suite à la donation entre vifs en avancement d'hoirie par les époux Nicolas Marechal-Bissen à chacun de leurs enfants, Monsieur Johny Maréchal et Monsieur Paul Maréchal, de cinq parts sociales, l'article cinq (5) des statuts a été modifié et a la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Les cent parts sociales sont détenues par les associés comme suit:

1.- Par Monsieur Nicolas Henri Pierre dit Nico MARECHAL, trente parts sociales	30
2.- Madame Berthe Louise BISSEN, trente parts sociales	30
3.- Par Monsieur Johny Charles MARECHAL, vingt parts sociales	20
4.- Par Monsieur Paul MARECHAL, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100"

Pour extrait conforme, délivré à la société, sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009142384/29.

(090172535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Ego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 novembre 2009.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sébastien Felici, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009142554/25.

(090172636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Mayroy, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.865.

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Madame Anne MIGNON, Attachée, demeurant au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société "MAY-ROY", une société anonyme ayant son siège social au 3, rue Adames, L-1114 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48 865, et constituée par acte notarié en date du 27 septembre 1964, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 en date du 6 janvier 1965 (la "Société"). Les statuts de la

Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration en date du 11 juillet 2006 et d'une procuration du 21 septembre 2009.

Une copie de la résolution du conseil d'administration paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 3 août 2007.

La procuration est restée annexée à un acte reçu par le notaire soussigné le 28 septembre 2009.

La comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à l'article cinq (5) des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital autorisé de douze millions cinq cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 12.525.385.-) divisé en soixante-deux millions six cent vingt-six mille neuf cent vingt-cinq (62.626.925) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et deux millions soixante et onze mille deux cent soixante-quinze (2.071.275) actions de classe D qui réservées pour l'émission d'actions dans le cadre d'un plan d'option sur actions.

II. Sur base du capital autorisé, la "Société Générale Bank & Trust" a émis, en vertu d'un mandat spécial qui lui a été accordé par le conseil d'administration de la Société,

- six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie D en date du 24 septembre 2009, souscrites par Monsieur Pierre BOULUD, demeurant Calle Osio 22-24,5-2, 08034 Barcelone, Espagne, libérées en numéraire, pour un montant total de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) dont un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) est alloué au capital et un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) est alloué au poste prime d'émission;

- six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie D en date du 24 septembre 2009, souscrites par Monsieur Pierre BOULUD, prénommé, libérées en numéraire, pour un montant total de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) dont un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) est alloué au capital et un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) est alloué au poste prime d'émission;

- vingt-cinq mille (25.000) actions de catégorie D en date du 2 octobre 2009, souscrites par Monsieur Alistair STOKES, demeurant Nouale Cottage, Nouale Lane, BH24 3EI Ringwood Hampshire, Grande Bretagne, libérées en numéraire, pour un montant total de six cent quatre-vingt mille Euros (EUR 680.000.-) dont un montant de cinq mille euros (EUR 5.000.-) est alloué au capital et un montant de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000.-) est alloué au poste prime d'émission;

- cinq mille (5.000) actions de catégorie D en date du 8 octobre 2009, souscrites par Monsieur Thierry BARSALOU, demeurant au 40, Avenue des Etats-Unis, F-78 000 Versailles, libérées en numéraire, pour un montant total de cent trente-six mille Euros (EUR 136.000.-) dont un montant de mille euros (EUR 1.000.-) est alloué au capital et un montant de cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000.-) est alloué au poste prime d'émission;

- six mille deux cent cinquante (6.250) actions de catégorie D en date du 19 octobre 2009, souscrites par Monsieur Bruno TISSIER, demeurant au 323 chemin de L'Enfant Jesus, F-83330 Le Castelet, libérées en numéraire, pour un montant total de cent soixante-dix mille Euros (EUR 170.000.-) dont un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) est alloué au capital et un montant de cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 168.750.-) est alloué au poste prime d'émission.

Preuve de la réception du prix d'exercice et de l'émission de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

III. En conséquence des points ci-dessus, le sixième alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié pour se lire comme suit:

Art. 5. (sixième alinéa). "Le capital social de la Société est fixé à douze millions trois cent trente-neuf mille huit cent vingt-deux euros (EUR 12.339.822.-), divisé en soixante et un millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent dix (61.699.110) actions, dont cinquante-trois millions trois cent quarante-trois mille six cent dix (53.343.610) actions de classe A, deux millions six cent soixante et onze mille huit cent seize (2.671.816) actions de classe B, quatre millions cinq cent quarante mille deux cent vingt-quatre (4.540.224) actions de classe E et un million cent quarante-trois mille quatre cent soixante (1.143.460) actions de catégorie D. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12739. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009142414/76.

(090172362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Oxygen-2 SA, Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.586.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the 6th November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Appeared:

Harry LIEDTKE and/or Marion FRITZ, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of STICHTING OXYGEN-2 SA, a foundation (Stichting) organized under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, registered with the companies register under number 34282570 (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. OXYGEN-2 SA (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 131.586, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 17 September 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 October 2007, number 2295.

II. The Principal is the owner of one 450 (four hundred and fifty) ordinary class A redeemable shares in registered form with a par value of USD 100.- (one hundred U.S. dollars) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors and the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Harry LIEDTKE et/ou Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de STICHTING OXYGEN-2 SA, une fondation (Stichting) de droit hollandais et ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam (Pays-Bas), enregistré au registre des sociétés sous le numéro 34282570 (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que OXYGEN-2 SA ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 131.586, a été constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 octobre 2007, numéro 2295.

II. Que le Mandant est le propriétaire de 450 (quatre cent cinquante) actions ordinaires de classe A sous forme nominative rachetable d'une valeur nominale de USD 100,- (cent U.S. dollars) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Fritz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009143499/86.

(090173984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Ipsa Facto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 12, rue Eugène Reichling.

R.C.S. Luxembourg B 53.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009142462/12.

(090171943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

D.B. Zwirn Hypo JV Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 103.126.

In the year two thousand and nine, the sixteenth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of D.B. Zwirn Hypo JV Holdings S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.126 (the Company). The Company was incorporated on 10th September, 2004 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1208 of 25th November, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 26 September, 2008 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, aforementioned, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2667 on 31 October, 2008,

D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC (formerly known as D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, L.P.), (the Sole Shareholder), a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, U.S.A., and with principal place of business at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America, hereby represented by Mr. Iain Macleod, manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having initialled signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire");
3. Appointment of B.A. Domicili S.à.r.l. as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve, with immediate effect, the Company and to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire").

Third resolution

The Sole Shareholder decides to appoint B.A. Domicili S.à r.l. (formerly known as TMA Services S.à r.l.), a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.135, as Liquidator ("liquidateur") of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder decides that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder decides to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder decides to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) l'associé unique de D.B. Zwirn Hypo JV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.126. La Société a été constituée le 10 septembre, 2004 par un acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1208 du 25 novembre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 26 septembre, 2008 par un acte de Maître Francis Kessler, notaire prénommé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2667 du 31 octobre 2008,

D. B. Zwirn Special Opportunities Fund LLC (anciennement appelé D.B. Zwirn Special Opportunities Fund, L.P.), (l'Associé Unique), un limited liability company régi selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, et avec lieu principal d'activité au 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique, ci-après représentés par M. Iain Macleod, directeur, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé, Unique représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de B.A. Domicili S.à r.l., en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

111057

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder avec effet immédiat à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer B.A. Domicili S.à r.l. (anciennement appelé TMA Services S.à r.l.), 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 113.135 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de L'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Estimation des frais

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Macleod, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12537. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009143011/150.

(090173334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Exuma Ventures S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009142464/12.

(090172007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Rainforest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 99.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009142466/12.

(090172024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Jactal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 22.502.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 21 octobre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un octobre, à quatorze heures trente, les actionnaires de la société JACTAL S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

I) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs :

- Monsieur Xavier Jacques, demeurant 3, rue de l'Industrie à L-3895 Foetz,
- Madame Catherine Dassargues, demeurant 3, rue de l'Industrie à L-3895 Foetz,
- Monsieur Constantin Jacques, demeurant 3, rue de l'Industrie à L-3895 Foetz.

Est réélu administrateur-délégué :

- Monsieur Xavier Jacques, susvisé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

II) Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Foetz, le 21 octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009142682/30.

(090171993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Global Palaces Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009142467/13.

(090172047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Global Palaces Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 312.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009142469/13.

(090172063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

New Age S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.694.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 20 octobre 2009..

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142522/28.

(090172472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société Luxembourg Corporation Company S.A. en fonction au 2 novembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A

Signatures

Référence de publication: 2009142493/12.

(090172628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Mansford Europe Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 246.775,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.437.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 7 septembre 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 7 septembre 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mademoiselle Corinne MULLER, en tant que gérant B de la Société, avec effet en date du 15 août 2009;

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark WEEDEN, en tant que gérant B de la Société, avec effet en date du 15 août 2009;

- Nomination de Monsieur Jan Willem OVERHEUL, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société, avec effet en date du 8 août 2009 et ce, pour une durée indéterminée;

- Nomination de Monsieur Paul CLARKE, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet en date du 15 août 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Suzanne Vanweddingen.

Référence de publication: 2009142496/21.

(090171944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Ray Estate Corporation Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 77.315.

—
Il ressort du P.-V. de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} octobre 2009 que:

1) les mandats des administrateurs:

- Raymond DOUDOT, né le 10 septembre 1945 à L-Schifflange, demeurant professionnellement au 58, rue des Jardins, L-4151 Esch-sur-Alzette,

- Véronique LUTZ, née le 27 mars 1970 à F-Sarreguemines, demeurant professionnellement au 58, rue des Jardins, L-4151 Esch-sur-Alzette

- Jean-Marie NANTERN, né le 25 mai 1957 à F-Forbach, demeurant au 5, rue du Vieux Chêne à F-57600 Gaubiving

Ont été reconduits pour une période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée statutaire prévue en 2015.

2) le mandat de Commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT SàRL (RCS Luxembourg B 50956) avec siège social au 11, rue Hiel à L-7390 Blaschette

A été reconduit pour une période d'une année s'achevant avec la tenue de l'assemblée statutaire prévue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009142531/21.

(090172554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Andover Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.843.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 5 mai 2003 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Andover Investments S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, avec effet au 23 octobre 2009:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;
- TCG Gestion SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;
- CMS Management Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;
- CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes de la société.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry and Fabrice Geimer

Managing Director and Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2009142497/29.

(090171970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

STFS, Société anonyme du train à fil d'Esch-Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 41.986.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 2009

1. L'assemblée générale des actionnaires décide de ratifier les décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 17 août 2009:

- Monsieur Jean-Claude WATRIN, Directeur Financier de ArcelorMittal Gandrange, demeurant 84, rue de Messancy, B-6790 Aubange est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Hans KERKHOVEN, administrateur démissionnaire.

- Monsieur Michel SIMONOT, Directeur du site STFS, demeurant 6, rue des Jardiniers, F-57000 Metz est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Bernard LAUPRETRE administrateur démissionnaire.

2. L'assemblée nomme comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean SCHUMMERS, administrateur démissionnaire:

- ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 10643, ayant son siège social au 2, rue de l'Industrie, L-4801 Rodange, représenté par Monsieur Jean SCHUMMERS, Administrateur Général Délégué d'ArcelorRodange Schifflange, demeurant 12, rue Bechel, L-4970 Bettange-Mess.

3. L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Bernd WEBERSINKE, VP Opérations Rods and Bars, demeurant 19, Kerschenkampstrasse, D-46499 Hamminkeln.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée statutaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142680/25.

(090171951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.888.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL.

Signataire catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009142499/24.

(090172004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Mosqueteiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 149.075.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

ici représenté par Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MOSQUETEIROS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants,

1.- PARFININDUS S.à.r.l., représentée comme dit, déclare souscrire TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT (30.998) actions qui sont intégralement libérées,

2.- Monsieur Frédéric MONCEAU, représenté comme dit, déclare souscrire DEUX (2) actions qui sont intégralement libérées,

de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

1.- Monsieur Karl LOUARN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

2.- Monsieur Massimo GILOTTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;

3.- Monsieur Frédéric MONCEAU, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Monsieur Frédéric MONCEAU, est aussi nommé Président du Conseil.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45736. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142976/192.

(090173005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Parax S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 48.142.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Madame Anne MEEUS, épouse BOUCAU, demeurant au 16, avenue des Hêtres, B-1340 Ottignies, Belgique, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Dominique de VILLE de GOYET, administrateur de sociétés, demeurant au 50, avenue du Hockey, B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique;

- Monsieur Olivier de JAMBLINNE DE MEUX, employé privé, demeurant au 10, rue du Brameschhof, L-8285 Kehlen, Luxembourg;

- Monsieur Philippe AMAND, employé privé, demeurant au 29A, rue Belle-Vue, L-7516 Rollingen (Mersch), Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142501/23.

(090172021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

Cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2009 a décidé de coopter Monsieur Charles WAGENER (adresse professionnelle: 130, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg) en tant que nouvel administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2010, en raison de la démission de Monsieur Nicolas ROLLINGER survenue le 4 août 2009.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009142514/16.

(090172338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

F.P.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 63.893.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2003

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Andrea Paola et de Madame Alessandra Paola avec effet au 3 octobre 2003.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142519/15.

(090172440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.415.

Cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2009 a décidé de coopter Monsieur Charles WAGENER (adresse professionnelle: 130, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg) en tant que nouvel administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2010, en raison de la démission de Monsieur Nicolas ROLLINGER survenue le 4 août 2009.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009142515/16.

(090172341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Agrabah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 06 octobre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, Rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 28 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142518/23.

(090172433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Al-Ain Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.787.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 novembre 2009 que:

- Madame Myriam FRANQCQ a été révoquée avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.
- En remplacement de l'administrateur révoqué, l'assemblée nomme avec effet immédiat:

Monsieur Régis LUX, juriste, né le 11/10/1969 à Hayange (F), domicilié professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg; son mandat s'achèvera avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire prévue en 2012.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009142529/15.

(090172546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

New Energy International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.974.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142524/28.

(090172497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Tasa Finance Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.231.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.439.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2009

Résolutions:

Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2012 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Armand De Biase, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant;

Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant;

Seiji Amino, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant.

Réviseur d'entreprises:

Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Münsbach, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009142553/26.

(090172635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

L.L. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.217.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142525/28.

(090172499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) Captive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.637.

Résolutions de l'Actionnaire Unique adoptées en date du 11 septembre 2009

En date du 11 septembre 2009, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Haukur Hardarson, de Monsieur Thomas Reilley, de Monsieur Jeremy Swindell, de Madame Isabelle Lebbe et de Monsieur Yves Lacroix en qualité de membres du Conseil de Gérance jusqu'en 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration.

Signatures

Référence de publication: 2009142533/16.

(090172562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Playmedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.014.

Le bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142591/10.

(090172118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Ghem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 135.175.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Katuscia Carraesi, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009142527/28.

(090172541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities Development S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.836.

Résolutions de l'Actionnaire Unique adoptées en date du 11 septembre 2009

En date du 11 septembre 2009, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Haukur Hardarson, de Monsieur Thomas Reilley, de Monsieur Jeremy Lester-Swindell, de Madame Isabelle Lebbe et de Monsieur Yves Lacroix en qualité de membres du Conseil de Gérance jusqu'en 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009142534/16.

(090172567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Nip Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3251 Bettembourg, 111, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 111.003.

Le bilan et l'annexe au 26/09/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142596/10.

(090171942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Kalan Capital Special Opportunities (Global) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.627.

—
Résolutions de l'Actionnaire Unique adoptées en date du 11 septembre 2009

En date du 11 septembre 2009, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Haukur Hardarson, de Monsieur Thomas Reilley, de Monsieur Jeremy Swindell, de Madame Isabelle Lebbe et de Monsieur Yves Lacroix en qualité de membres du Conseil de Gérance jusqu'en 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009142535/16.

(090172575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Kalan Capital Sea Freight Arbitrage S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 138.835.

—
Résolutions de l'Actionnaire Unique adoptées en date du 11 septembre 2009

En date du 11 septembre 2009, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Haukur Hardarson, de Monsieur Thomas Reilley, de Monsieur Jeremy Lester-Swindell, de Madame Isabelle Lebbe et de Monsieur Yves Lacroix en qualité de membres du Conseil de Gérance jusqu'en 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009142536/16.

(090172579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Faita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 71.160.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 octobre 2009

Résolutions:

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAITA S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009142555/22.

(090172637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Kalan Capital China REO S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 138.838.

Résolutions de l'Actionnaire Unique adoptées en date du 11 septembre 2009

En date du 11 septembre 2009, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Haukur Hardarson, de Monsieur Thomas Reilley, de Monsieur Jeremy Lester-Swindell, de Madame Isabelle Lebbe et de Monsieur Yves Lacroix en qualité de membres du Conseil de Gérance jusqu'en 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009142537/16.

(090172582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Kalan Capital Management S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 138.834.

Résolutions de l'actionnaire Unique adoptées en date du 11 septembre 2009

En date du 11 septembre 2009, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Haukur Hardarson, de Monsieur Thomas Reilley, de Monsieur Jeremy Swindell, de Madame Isabelle Lebbe et de Monsieur Yves Lacroix en qualité de membres du Conseil de Gérance jusqu'en 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2009142538/16.

(090172583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

F.R.A.L. Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.502.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 novembre 2009

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Vincent THILL, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Andréa CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com S.à.r.l. 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009142556/22.

(090172638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.
